

CRISE DU CORONAVIRUS : DE NOUVEAUX SERVICES POUR ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

Audiens s'est mobilisé en faveur des professionnels de la culture depuis les premiers jours de la crise sanitaire. A l'heure du reconfinement, l'ensemble des collaborateurs travaillent à distance, assurent la continuité des services et déploient des mesures d'accompagnement exceptionnelles en faveur des entreprises et des salariés, qu'ils soient permanents ou intermittents. Et parce qu'il est essentiel de ne pas renoncer aux soins durant cette période, le Pôle santé Bergère, le centre médical d'Audiens reste ouvert.

Audiens fait le point sur ses services d'accompagnement.

La prévention santé

→ Le Pôle santé Bergère reste ouvert

Le Pôle santé Bergère, situé au cœur de Paris, 7 rue Bergère (9e) propose une offre

pluridisciplinaire : médecins généralistes et spécialistes, plateau dentaire, imagerie médicale de pointe (IRM, scanner, échographie), des bilans de prévention santé pour les entreprises et les particuliers.



Parce que la continuité des soins et la prévention sont essentielles pour toutes les pathologies, il reste ouvert au public durant ce deuxième confinement, et les consultations prévues sont maintenues, dans des conditions de sécurité sanitaires renforcées. Il pourra ainsi être proposé aux patients de faire un test rapide Covid 19 antigénique avec un résultat dans l'heure (selon disponibilités). De nombreux praticiens proposent également, lorsque c'est possible, des téléconsultations.

Le service de bilans de prévention santé permet, en cette période où de nombreux Français ont retardé leurs suivis médicaux, de faire un point complet sur une matinée seulement, et d'éviter ainsi des pathologies graves si non détectées à temps.

La prise de rendez-vous (au cabinet ou en téléconsultation) se fait soit via le site pole-sante-bergere.org (Doctolib) ou par téléphone au **0 173 173 173**.

Faisant de la santé de ses adhérents sa priorité, Audiens a déployé des dispositifs pour faire face aux risques sanitaires et aux difficultés attachées au confinement.

➔ **Des tests COVID pour les salariés permanents et intermittents**

Les entreprises ont la possibilité de faire effectuer au Pôle santé Bergère des tests sérologiques, PCR ou les nouveaux tests rapides antigéniques à leurs salariés.

Les artistes et techniciens, qui sont autorisés à poursuivre les répétitions et les tournages pendant le confinement, peuvent également y effectuer ces tests.

De nombreux particuliers et entreprises y ont déjà eu recours depuis plusieurs mois.

Plus d'information : **0 173 173 173**

➔ **La cellule d'écoute psychologique et juridique de lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour les professionnels de la culture :**

01 87 20 30 90



Avec le Ministère de la Culture et les représentants de salariés et d'employeurs du secteur culturel, la cellule d'écoute et de soutien psychologique, confiée à des psychologues-cliniciens expérimentés, est plus que jamais active et garantit la confidentialité et l'anonymisation des appels des femmes et des hommes qui se sentiraient en situation d'emprise, partout en France. Les personnes appelantes peuvent aussi bénéficier d'une orientation vers une consultation médicale ou juridique spécialisée.

➔ **MédecinDirect : une consultation à tout moment**

Offrant un lien direct entre les médecins et les patients, un dialogue immédiat et personnalisé, MédecinDirect est disponible 24h/24, 7j/7 pour les adhérents d'Audiens Santé Prévoyance*, sur le web, par téléphone ou en visioconférence.

Pour se connecter, les adhérents peuvent accéder à MédecinDirect via leur espace personnel, dans lequel ils peuvent retrouver tous les services Audiens, ou en activant un compte sur MédecinDirect (www.medecindirect.fr).

Tous les médecins de MédecinDirect sont inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins. Ils sont formés à la pratique de la télé-médecine et à la prise en charge du Coronavirus COVID-19.

MédecinDirect vient en soutien de la médecine de terrain dans le cadre du parcours de soins. Pour toute situation d'urgence, il convient d'appeler le 15 ou le 112.

**Le service MédecinDirect est proposé sans délai de carence et sans surcoût aux adhérents Audiens Santé Prévoyance.*

→ L'écoute psychologique dédiée aux aidants familiaux

Mise en place lors du premier confinement, ce dispositif permet aux actifs et retraités accompagnant des personnes âgées en perte d'autonomie, des personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques, l'accès à une plateforme d'écoute téléphonique où ils sont conseillés par des psychologues cliniciens.

Elle est accessible gratuitement, 5 jours sur 7, de 10 h à 18 h.

Pour y accéder : <https://www.audiens.org/accompagnement-psychologique>

L'accompagnement des particuliers

→ 5 aides gérées par Audiens ont été mises en place par le Ministère de la Culture

Audiens est gestionnaire du **Fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et techniciens du spectacle (FUSSAT)** mis en place par l'Etat afin d'apporter 5 aides exceptionnelles et urgentes à des artistes et des techniciens du spectacle. Ce fonds a pour objectif de venir en aide aux artistes et techniciens qui n'entrent pas dans le champ d'éligibilité des dispositifs aménagés spécifiquement dans le contexte de la crise et se trouvent, par conséquent, dans une situation de grande précarité.

En savoir plus : <https://fussat-audiens.org/>

→ Aide aux courses pour les retraités âgés de plus de 70 an

Nos ressortissants peuvent bénéficier d'un service de portage de courses de première nécessité ou de médicaments à domicile, sur le pas de leur porte et gratuit jusqu'à 5 heures par semaine.

Pour bénéficier du service, il convient d'appeler le **0 971 090 971**.

→ L'ensemble des aides sociales habituellement proposées font l'objet d'une mobilisation renforcée

Opérées par Audiens, elles sont mobilisables selon les conditions propres à chacune d'elles et détaillées sur le site Audiens ou des espaces dédiés :

- Les aides et l'accompagnement carrière du Fonds de professionnalisation et de solidarité : <http://www.artistesettechniciensduspectacle.fr/>

- L'aide à la garde d'enfants : <http://www.artistesettechniciensduspectacle.fr/>
- Les aides sociales exceptionnelles
- L'aide aux études et à la mobilité pour les alternants
- L'aide aux dépenses de santé importantes
- L'aide aux aidants familiaux

→ Continuité des prestations et disponibilité des accueils téléphoniques

Les équipes d'Audiens assurent aujourd'hui la continuité de l'activité du Groupe concernant, notamment, le paiement des prestations santé, prévoyance, congés spectacles, le paiement des pensions de retraite et d'invalidité ou le traitement des dossiers de liquidation de retraite.

Tout adhérent ayant besoin d'informations peut contacter :

- Prestations santé : 0 173 173 535
- Prestations Prévoyance : 0 173 173 932
- Accueil Retraite : 0173 173 755
- Accueil Congés Spectacles : 0173 173 434
- Nouvelle adhésion santé : 0173 173 580

L'accompagnement des employeurs

Les conseillers d'Audiens demeurent à la disposition des employeurs au 0 173 173 932, de 8h30 à 18h00, du lundi au vendredi.

→ Délais de paiement des cotisations

Afin d'aider les entreprises, Audiens propose aux structures affectées par la crise d'étudier leurs demandes de règlement des cotisations de :

- retraite complémentaire,
- prévoyance et santé,
- congés spectacles.


Un formulaire en ligne, disponible sur www.audiens.org, permet à toute entreprise d'effectuer une demande de délai de paiement.

Dans le contexte actuel, où la continuité de versement des prestations sociales complémentaires est primordiale, Audiens appelle les entreprises à faire preuve de responsabilité dans l'usage des facilités qui leur sont accordées.

→ L'écoute psychologique

L'ensemble des établissements relevant du périmètre du Ministère de la Culture ainsi que l'ensemble des salariés couverts par un contrat santé Audiens peuvent bénéficier d'une écoute psychologique.

- Pour les assurés santé Audiens, les coordonnées permettant d'accéder au service figurent dans leur contrat, dans la rubrique Assistance.
- Pour les établissements relevant du Ministère de la Culture et les autres entreprises, une seule adresse à contacter : soutienpsy@audiens.org



Pour toute information supplémentaire
Contactez-nous à l'adresse suivante :
info.drei@audiens.org

Pour accéder au site d'information de l'Etat
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>